

## Mécomptes publics - Cela promet

### Le programme d'économies du gouvernement est mal engagé

Quand la réduction des dépenses publiques n'est pas assumée, et encore moins expliquée par le comité en charge de la dite-réduction



par François Ecalte

Le projet de loi de programmation des finances publiques soumis au vote du Parlement prévoit une croissance moyenne annuelle des dépenses publiques de 0,4 % en volume sur la période 2018-2022, ce qui représente une économie d'environ 12 Mds€ par an par rapport à leur progression au cours des dix dernières années (1,3 %). Si les économies annoncées pour 2018 (diminution des emplois aidés...) ne sont pas négligeables, elles n'atteignent pas ce niveau et les efforts devront être plus importants à partir de 2019.

Selon le rapport annexé à ce projet de loi, "le processus Action Publique 2022 permettra de dégager des économies structurelles à moyen terme(...) en s'appuyant sur une démarche de revue des missions et de la dépense publique (...). Un comité Action Publique 2022 composé de personnalités qualifiées, de hauts fonctionnaires et d'élus locaux sera chargé d'identifier des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques".

Lors du lancement d'Action Publique (AP) 2022, le 16 octobre, le gouvernement a précisé que ce programme a aussi pour objectifs d'améliorer la qualité de services pour les usagers et d'offrir un environnement de travail modernisé aux agents.

**"Selon le rapport annexé à ce projet de loi, "le processus Action Publique 2022 permettra de dégager des économies structurelles à moyen terme(...) en s'appuyant sur une démarche de revue des missions et de la dépense publique"**

Le 8 novembre, deux des trois coprésidents du comité AP 2022 ont répondu aux journalistes de la revue 'Acteurs publics' qu'ils ont deux objectifs : améliorer la confiance des usagers du service public dans le service public ; moderniser l'administration pour permettre une organisation plus confortable pour les agents. Ils ont précisé que "l'impératif budgétaire n'est pas le premier des impératifs" tout en notant que "à la fin, tout cela n'est pas contradictoire avec une logique d'économie".

### Des réponses inquiétantes

À la question "votre comité a-t-il vocation à dégager une première esquisse de la répartition des réductions d'effectifs annoncées durant la campagne présidentielle par le candidat Macron (50 000 postes pour l'État) ?", la réponse est d'une inquiétante clarté : "absolument pas".

Pour ces coprésidents du comité, le gouvernement "est parfaitement clair dans sa volonté d'éviter une nouvelle campagne de RGPP" (la révision générale des politiques publiques de la période 2008-2012).

La RGPP a été critiquée, parfois avec raison, mais elle a permis quelques milliards d'euros d'économies, notamment en ne remplaçant pas un départ de fonctionnaires sur deux. Par ces réponses, les deux coprésidents du comité AP 2022 s'inscrivent dans une logique proche de celle de la MAP (la modernisation de l'action publique de la période 2013-2017), qui n'a débouché que sur des économies marginales.

**"La RGPP a été critiquée, parfois avec raison, mais elle a permis quelques milliards d'euros d'économies, notamment en ne remplaçant pas un départ de fonctionnaires sur deux"**

Pour que la France réduise durablement ses dépenses publiques, cet objectif doit être clairement assumé et expliqué par les responsables politiques et administratifs. Il est très inquiétant de constater qu'il n'est ni assumé, ni expliqué.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalte.